KPMG

Bilan actif

Certifié conforme

ABACA YPUA

Actif			Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains	43 450	1 397	42 052	42 697
		Constructions	263 000	42 008	220 991	234 141
		Inst. techniques, mat. out. industriels	7 067	3 784	3 282	4 696
		Autres immobilisations corporelles	63 553	6 303	57 249	49 361
		Immobilisations en cours	161 988		161 988	43 541
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**539 059**	**53 494**	**485 565**	**374 438**
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL				
Total de l'actif immobilisé			**539 059**	**53 494**	**485 565**	**374 438**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes		1 734		1 734	
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés				
		Autres créances	4 348		4 348	36 345
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**4 348**		**4 348**	**36 345**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	18 279		18 279	178 914
		TOTAL	**18 279**		**18 279**	**178 914**
Charges constatées d'avance			898		898	825
Total de l'actif circulant			**25 260**		**25 260**	**216 084**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**564 319**	**53 494**	**510 825**	**590 522**

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

Edité à partir de Loop V5.11.1

KPMG

Bilan passif

Certifié conforme

ABACA YPUA

	Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 50 000)	50 000	29 960
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	457 167	450 452
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-75 996	6 714
	Situation nette avant répartition	**431 171**	**487 127**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**431 171**	**487 127**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	69 560	156
	Total	**69 560**	**156**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 762	4 215
	Dettes fiscales et sociales	7 910	98 602
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	420	420
	Instruments de trésorerie		
	Total	**10 093**	**103 238**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**79 653**	**103 395**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**510 825**	**590 522**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	69 560	156
	à moins d'un an	10 093	103 238
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.11.1

ABACA YPUA
4796, Route Océane
40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
Abaca.ypua.40@orange.fr
Tel : 06 71 19 83 02

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 mai 2024

Les associés de la sas ABACA YPUA HOTEL RESTAURANT, société à responsabilité limitée au capital de 50000 Euros divisé en 5000 parts de 10 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.
Sont présents ou représentés :

Monsieur Backes Patrick pour 2500 parts,
Monsieur Morin Yves pour 2500 parts,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société, soit 5000 parts.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Morin Yves, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

ABACA YPUA
4796, Route Océane
40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
Abaca.ypua.40@orange.fr
Tel : 06 71 19 83 02

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.
Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte d'exploitation de 75996 Euros de l'exercice de la manière suivante :
Bénéfice de l'exercice
Report à nouveau 75996 euros.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

